

Royaume-Uni

Conseil de l'Europe

Adhésion : 5 mai 1949

La Convention

Signature : 4 novembre 1950

Ratification : 8 mars 1951

Juge en fonction

Sir Nicolas BRATZA

Historique des juges

Sir John FREELAND (1991-1998)

Sir Vincent EVANS (1980-1990)

Sir Gerald FITZMAURICE (1974-1980)

Sir Humphrey WALDOCK (1966-1974)

Lord (Arnold Duncan) McNAIR

(1959-1966)

Premier arrêt

Golder c. Royaume-Uni (21 février 1975)

La Cour et le Royaume-Uni
au 1^{er} janvier 2011

Nombre total d'arrêts : 443

Arrêts de violation : 271

Arrêts de non-violation : 86

Autres arrêts : 86

Décisions d'irrecevabilité : 14 029

Requêtes pendantes : 3 172

Exemples de mesures générales

Saunders c. Royaume-Uni

(17 décembre 1996)

⇒ Réforme législative visant à empêcher l'utilisation dans le cadre de procédures pénales des preuves obtenues sous la contrainte.

Matthews c. Royaume-Uni

(18 février 1999)

⇒ Réforme des lois électorales, visant à permettre aux citoyens de Gibraltar de participer aux élections au Parlement européen.

Christine Goodwin c. Royaume-Uni

(11 juillet 2002)

Impossibilité pour des transsexuels de se marier.

⇒ Introduction dans la loi de la possibilité de reconnaître entièrement, y compris en ce qui concerne l'accès au mariage, le changement de sexe de transsexuels opérés.

Exemples d'affaires concernant le Royaume-Uni

Campbell et Cosans c. Royaume-Uni (25 février 1982)

Grace Campbell et Jane Cosans se plaignaient du recours aux punitions corporelles comme mesure disciplinaire dans les écoles publiques fréquentées par leurs enfants en Ecosse. Pour des raisons à la fois financières et pratiques, elles n'avaient d'autre solution réaliste et acceptable que d'envoyer ceux-ci dans un tel établissement. La Cour a conclu à la violation de la Convention du fait du recours à de telles punitions dans les écoles fréquentées par les enfants des requérantes, ainsi qu'en raison de l'exclusion temporaire de l'école du fils de M^{me} Cosans, consécutive à son refus d'accepter un tel châtiment.

Non-violation de l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants)

Violations de l'article 2 du Protocole n° 1 (droit à l'instruction)

T. c. Royaume-Uni et V. c. Royaume-Uni (16 décembre 1999)

En novembre 1993, les requérants, alors âgés de onze ans, furent reconnus coupables de l'enlèvement et du meurtre d'un garçon de deux ans et furent condamnés à une peine de détention de durée indéterminée – pour la durée qu'il plaira à Sa Majesté (*during Her Majesty's pleasure*). Les requérants soutenaient notamment que, compte tenu de leur jeune âge, leur procès en public devant une *Crown Court* pour adultes et le caractère punitif de leur peine s'analysaient en des violations de leurs droits garantis par la Convention.

Non-violation de l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants)

Violations de l'article 6 (droit à un procès équitable)

Violations de l'article 5 § 4 (droit à la liberté et à la sûreté)

Pretty c. Royaume-Uni (29 avril 2002)

Lorsqu'elle saisit la Cour, Diane Pretty était en train de mourir d'une sclérose latérale amyotrophique, maladie neurodégénérative incurable entraînant une paralysie des muscles. Elle soutenait notamment qu'il appartient à chaque individu de décider s'il veut vivre et que, corollaire du droit à la vie, le droit de mourir est également garanti, si bien que le Royaume-Uni doit aménager sa législation en conséquence. En outre, elle demandait notamment que son mari ne soit pas poursuivi s'il l'aidait à se suicider.

Non-violation de l'article 2 (droit à la vie)

Non-violation de l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants)

Non-violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée)

Non-violation de l'article 9 (liberté de conscience)

Non-violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination)

Christine Goodwin c. Royaume-Uni (11 juillet 2002)

Christine Goodwin est une transsexuelle opérée, passée du sexe masculin au sexe féminin. Elle se plaignait de la non-reconnaissance juridique de sa nouvelle identité sexuelle et du statut juridique des transsexuels au Royaume-Uni. Elle dénonçait en particulier la manière dont elle était traitée dans les domaines de l'emploi, de la sécurité sociale et des pensions, et l'impossibilité pour elle de se marier.

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale)

Violation de l'article 12 (droit de se marier et de fonder une famille)

Non-violation de l'article 13 (droit à un recours effectif)

Evans c. Royaume-Uni (10 avril 2007)

Natallie Evans se plaignait que le droit interne autorisât son ex-compagnon

Royaume-Uni

à révoquer de manière effective son consentement à la conservation et à l'utilisation des embryons créés par eux conjointement, ce qui l'empêchait d'avoir un enfant avec lequel elle eût un lien génétique.

Non-violation de l'article 2 (droit à la vie)

Non-violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale)

Non-violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination)

S. et Marper c. Royaume-Uni (4 décembre 2008)

L'affaire concernait la conservation par les autorités d'empreintes digitales et de prélèvements ADN dont les requérants avaient fait l'objet dans le cadre de poursuites pénales dirigées contre eux et qui n'aboutirent pas à leur condamnation.

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale)

Exemples de mesures individuelles

Chahal c. Royaume-Uni (15 novembre 1996)

⇒ Le requérant a été mis en liberté et son arrêté d'expulsion a été abrogé. Il est par la suite resté au Royaume-Uni sur la base d'un permis de séjour illimité.

Roche c. Royaume-Uni (19 octobre 2005)

⇒ Le requérant a pu faire reconnaître que la pathologie dont il souffrait était liée aux tests subis pendant son service militaire ; son taux d'invalidité a été revu et sa pension a été augmentée.